

Nombre de membres	16
Membres ayant répondu	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20230308-DEL-2023-10-DE
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 8 mars, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-10

OBJET : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE MONTS ET BARRAGES **SUBVENTION DRAC NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Dans le cadre de ses actions, le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages reçoit chaque année le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel 2023 du Pays d'art et d'histoire

Dépenses prévisionnelles	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
Poste Chef de projet (75%)	46 157,00 €	Autofinancement PETR	66 478,59 €
Poste Adjointe au Chef de projet	41 635,00 €	DRAC Actions éducatives	10 000,00 €
Vacations des guides-conférenciers	25 100,00 €	DRAC Actions de médiation et d'EAC	7 000,00 €
Exposition	4 000,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	15 000,00 €
Frais divers	3 310,00 €	Programmes Européens	14 223,41 €
		Recettes propres	7 500,00 €
Total	120 202,00 €	Total	120 202,00 €

Les subventions prévisionnelles de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023, s'élèvent à :

- 10 000 € pour les actions éducatives
- 7 000 € pour les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité :

- rappellent que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages seront inscrits au Budget Primitif 2023 du PETR ;
- autorisent le Président à solliciter ces subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le Président,
Sébastien MOREAU